

PLAN D'ACTION

2025

ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS



INTRODUCTION

Comme les Centres culturels, l'ACC mène ses activités dans le cadre d'un plan d'action quinquennal qui est défini avec les acteurs du secteur, et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ACC a obtenu en 2023 la reconduction de sa reconnaissance en qualité de fédération représentative des Centres culturels.

À la suite de la non-fusion avec l'autre fédération (Astrac), l'ACC a revu son plan d'action pour la période 2025-2027.

Le plan d'action est le résultat d'un processus de réflexion collaboratif et participatif pour répondre au mieux aux enjeux du secteur et à ses besoins jusqu'en 2027. Il se décline en 7 grandes fonctions : représenter, mettre en réseau, informer, offrir des services, former, mobiliser, faire de la recherche et développement.

A partir de ce plan d'action, nous allons mettre en lumière toutes les actions qui sont réalisées en 2025. Après une année marquée par des élections à tous les étages de Donald Trump à Doische en passant par le fédéral et la Fédération Wallonie Bruxelles, l'année 2025 marque l'année de l'installation des nouvelles instances, du nouveau cabinet culture, ... Dans ce renouveau, c'est au côté des Centres culturels que l'ACC doit (à nouveau) réaffirmer la place essentielle des CC dans les politiques culturelles.

Pour donner suite à la consultation de nos membres lors de l'élaboration de notre contrat-programme, **l'information et la défense du secteur resteront dans nos priorités en 2025.**

L'ACC sera particulièrement attentive à poursuivre ses conseils en matière juridique et sociale. Elle optimisera ses outils de communication et intensifiera les concertations politiques afin que les Centres culturels soient au cœur des politiques culturelles.

Qui est l'ACC ?

L'Association des Centres culturels de la Communauté Française est l'une des 2 organisations représentatives reconnues des Centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce sens, elle représente et défend les Centres Culturels francophones.

L'ACC mène des missions de conseil et d'accompagnement des Centres culturels et contribue également à la promotion et à la visibilité des CC à travers un travail de communication et de représentation.

Elle poursuit également un travail de défense des Centres culturels auprès des pouvoirs publics et des différents niveaux de pouvoir. L'ACC joue le rôle d'interface entre les CC et leurs différents interlocuteurs.

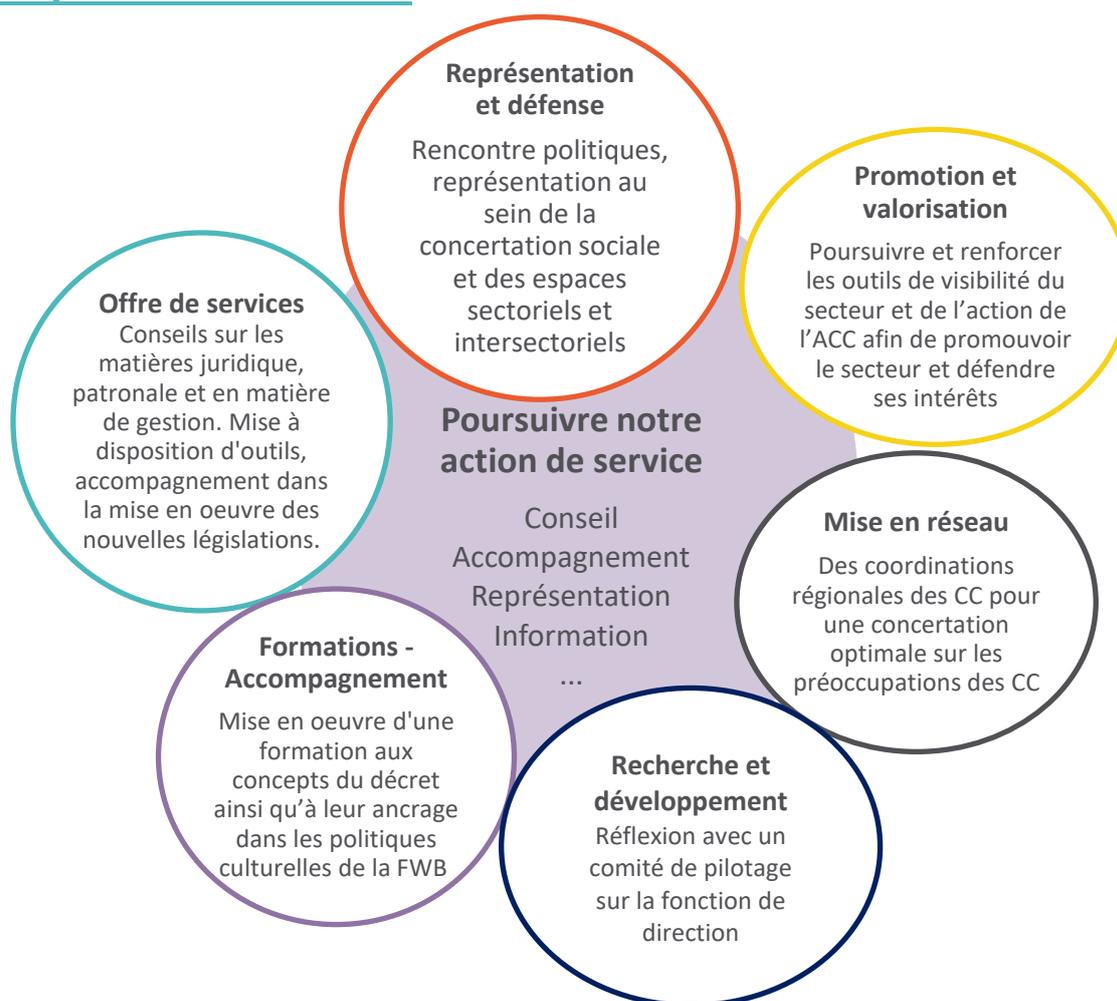
Une équipe de 6 ETP, un CA et un CAC (Conseil de l'Action culturelle) mettent tout en œuvre pour y parvenir !

Enjeux 2023-2027 (rappel)

- À tous les niveaux, promouvoir et soutenir les Centres culturels > **L'ACC propose de réaliser ce travail au niveau sectoriel et patronal (dans la concertation sociale).**
- Consolider et défendre les droits culturels des professionnel.les > **L'ACC propose de focaliser ce travail sur les directions.**

Outre ces enjeux, nous identifions également un objectif pérenne de l'action fédérative – qui est donc indépendant de l'évolution du secteur et de la société : **offrir des services aux membres, aux acteur.ices du secteur et à ses interlocuteur.ices afin de faciliter la poursuite des missions des Centres culturels, dans leurs différents aspects.** On peut considérer qu'il s'agit d'un "socle de base" de l'action fédérative qui doit donc être préservé en 2025-2027.

Axes opérationnels 2025



Les 7 « boules de cristal » de l'ACC ou les 7 fonctions de l'action fédérative

La définition des enjeux en tant que grande finalité de notre action fédérative soulève immédiatement la question du “comment faire ?”, celle des moyens à mettre en œuvre pour atteindre cette finalité.

Pour y répondre, des axes opérationnels ont été définis suivant les fonctions de l'action fédérative précisées dans le Décret du 21 novembre 2013. L'enquête auprès du secteur nous a permis de classer ces fonctions par ordre de priorité selon l'importance que les répondant.es y accordent.

Pour chaque fonction, des priorités ont été identifiées qui pourront être revues pour répondre aux actualités du secteur.

❖ 1. Représentation et défense

Les Centres culturels sont des acteurs cruciaux de la démocratie locale et des opérateurs incontournables des politiques culturelles. Il s'agit d'espaces d'émancipation, de cohésion sociale, d'épanouissement, de mise en œuvre des droits culturels qui sont pensés et construits avec et pour les citoyen.nes.

Lors de la précédente législature, le secteur socioculturel a lui aussi subi la succession des crises sanitaire et financière. Si **des aides ont été mises en place** afin de surmonter ce contexte difficile, notamment par des indexations de subventions (FW-B, APE, Maribel, ...), elles restent insuffisantes et **doivent encore être défendues**. Soulignons que d'importantes difficultés antérieures à la crise sanitaire n'ont pas pu être résolues, fragilisant le développement des structures et de ses travailleur.euses.

C'est dans ce contexte complexe que l'ACC réaffirme la place essentielle des Centres culturels dans les politiques culturelles à venir, selon 2 types de représentations :

Représentation permanente

Représentation permanente ou régulière, c'est-à-dire parler et agir en son nom à différents endroits stratégiques de la société. Cette représentation se matérialise notamment au travers des mandats que détient l'ACC au sein d'espaces sectoriel et intersectoriel ainsi qu'au sein de la concertation sociale, auprès de la CESSOC, notamment, en 2025, sur la question des aides à l'emploi, sur la mise en œuvre effective de la simplification administrative.



Représentation ponctuelle

Représentation ponctuelle pour défendre les intérêts et faire entendre les revendications par des interventions afin de sensibiliser les décideurs politiques, les autres acteurs de la société et le grand public.

Voici une liste non exhaustive où l'ACC est présente afin de défendre les intérêts du secteur.

En représentation/ concertation auprès :

- a) de la FW-B - Instances d'avis, espaces de réflexion
- b) d'autres Pouvoirs publics : Fédéral, RW, UVCW, Provinces
- c) de la concertation sociale

En représentation/ promotion vis-à-vis :

- d) Des politiques
- e) Des autres secteurs
- f) Du grand public
- g) En dehors de la FW-B (Communauté flamande et à l'international)

L'avènement d'une société plus juste et solidaire nécessite de mener des politiques culturelles ambitieuses et efficaces pour contribuer à un secteur culturel à la fois fort et reconnu pour ses actions territoriales et sociétales.

La légitimité et le besoin de reconnaissance des Centres culturels, non seulement financière mais aussi de la liberté associative et le symbole fort que sont les droits culturels à travers nos institutions dans une société en crise nécessitent une fédération des Centres culturels forte et soutenante.

Rencontre avec la Ministre de la Culture

Avec l'installation des nouvelles mandatures, la représentation auprès des politiques est un enjeu majeur en 2025, en particulier auprès du Cabinet de la Culture. A ce titre, l'ACC sollicite une rencontre entre le secteur des CC et la Ministre de la Culture Elisabeth Degryse. Une rencontre pour définir ses intentions pour les 5 années à venir mais aussi afin d'ouvrir un dialogue constructif sur les besoins spécifiques au secteur. Pour s'assurer de l'impact de cette rencontre, un plan de communication a été spécifiquement défini en y invitant notamment la presse.

1° En 2025, l'ACC va poursuivre la défense [du mémorandum politique 2024](#) à plusieurs niveaux.



- Un « pan sectoriel » avec le mémorandum politique comme outil de négociation :
 - Rencontres politiques (représentant.es des partis politiques, parlementaires, centres d'études politiques, nouveaux.elles élu.es).
 - À cela s'ajoutent toutes les veilles actives sur les réformes politiques (loi sur la qualité de l'air, taxe patrimoniale, réforme fiscale, taxe billetterie, ...).

- Un « pan intersectoriel » par la défense des mémorandums qui sont établis avec les partenaires de l'ACC en matière de concertation sociale : CESSoC, UNIPSO,...
- Un « pan macro » visant à valoriser le secteur auprès d'un large public, via un plan de communication visant à promouvoir et valoriser les CC et leurs actions.

2° Cette année, l'ACC continue de défendre le financement et la mise en œuvre optimale du « Décret des Centres culturels » :

- ✦ Conformément aux mémorandums politiques 2024.
- ✦ Après une réforme technique du décret, l'ACC reste vigilante à la réforme de fond du décret annoncée pour 2027. Pour tenir cette échéance, des réflexions seront menées dès 2025, en concertation avec le secteur.
- ✦ Soutien accru des CC dans le cadre des décisions des demandes de renouvellement de leur reconnaissance.

La défense du secteur au niveau patronal et juridique



L'ACC garantit la représentation des Centres culturels sur le banc patronal au sein de la concertation sociale, et dans les champs de rencontres transversaux sectoriels et intersectoriels.

Seule, ou aux côtés de la [CESSoC](#) et des autres fédérations qui la composent, l'ACC continue à :

- **Porter la voix du secteur** et défendre ses intérêts, besoins et demandes dans les espaces de concertation sociale, sectoriel et intersectoriel.
- **Rester au plus près de la concertation sociale** pour y jouer **un rôle clé** dans les discussions avec les partenaires sociaux et sur les réformes à venir.
- **Améliorer les acquis sociaux et le bien-être** des travailleur.euses.
- Favoriser le **développement de la professionnalisation** dans un cadre le plus proche possible des réalités du secteur, notamment en défendant un financement de l'emploi pérenne.
- **Sensibiliser** les décideurs politiques sur les spécificités du secteur notamment en vue d'une adaptation de la législation aux réalités des CC.
- Poursuivre le développement de la base de données juridiques.
- **Défendre les intérêts du secteur** dans le cadre des nouvelles réformes à venir et dans le cadre de la mise en œuvre de la législation actuelle.
- **Informier** les membres sur les nouvelles législations et leurs modalités de mise en œuvre via des supports et outils de communication.
- **Créer et/ou relayer des outils pratiques**, adaptés au secteur, notamment en matière de gestion du personnel.
- **Relayer les difficultés** et les préoccupations du secteur auprès des différents interlocuteurs compétents et l'Administration.
- **Conseiller** les membres sur les questions liées aux accompagnements ou formations spécifiques, et remboursement possible via notamment le Fonds 4S.

- **Négocier** des compromis entre partenaires sociaux au sein du **Comité de Gestion Maribel** concernant la gestion du Fonds, la création de nouveaux emplois Maribel et l'augmentation du montant de l'intervention financière maximale en lien avec l'indexation des salaires mais également pour une meilleure couverture de la subvention.
- **Analyser** les possibilités d'accès aux flexi-jobs.

En 2025, l'ACC sera particulièrement attentive aux réformes qui impacteront de près ou de loin les CC pour revendiquer une législation la plus adaptée aux réalités des CC, telles que pour les réformes annoncées des aides à l'emploi, du décret diffusion et de la mise en œuvre de la simplification administrative.

Pour conclure cette première fonction, on peut dire que l'ACC est présente dans les espaces démocratiques et les lieux de concertation pour veiller à la reconnaissance du travail de chacun.e, petits et grands, spécialisés ou non et pour porter le modèle des Centres culturels.

❖ 2. La mise en réseau

L'ACC a, en tant que fédération, la mission de relier entre eux les acteur.ices au sein du secteur des Centres culturels mais aussi de développer et entretenir des liens entre ces dernier.ières et des acteur.ices d'autres secteurs.



Nous focaliserons notre travail sur des rencontres entre les coordinations régionales et sur les directions de CC. L'idée est de mettre en place des dispositifs pour encourager et faciliter le partage et la mutualisation d'expériences et de ressources, mais aussi de favoriser une information ascendante pour rester au plus près des besoins des CC

Nous n'oublions pas l'aspect hors secteur avec notamment les implications dans le réseau : ENCC, RTBF, LE SOIR, RABKO, PFV, PAC, Culture & démocratie, ...

1° L'ACC développe la mise en place d'une coordination des concertations régionales

À la suite d'un constat de la disparition avec le décret de 2013 des Centres culturels régionaux, diverses initiatives sous diverses formes se sont petit à petit constituées. Il y a des coordinations régionales dans certains territoires ou des coopérations (voir des intensifications) dans d'autres, voir d'autres formes issues de l'inventivité des opérateurs culturels que sont les CC.

Ces initiatives ont diverses fonctions autour du partage et la mutualisation d'expériences des Centres culturels jusqu'à la mise en place de projets collectifs avec un toile de fond la création d'une dynamique territoriale des acteurs culturels en mouvement.

L'ACC a depuis 2024 lancé une initiative de rencontres entre ces coordinations avec comme mission :

- ♦ D'identifier les coordinations existantes

- ♦ De créer une cartographie des différents types de reconnaissance de ces coordinations
- ♦ De voir quels financements sont actuellement disponibles ou à chercher
- ♦ De voir la place dans le décret et le rôle de l'Administration/ inspection
- ♦ Voir plus spécifiquement les stratégies de management au sein des coordinations mais aussi de communication, de stratégie de diffusion, de concertation.
- ♦ D'échanger sur les pratiques et les expériences de chacune.
- ♦ De confronter les réalités territoriales de chacune.
- ♦ De nourrir les positionnements dans le cadre de la mission de représentation de l'ACC.

Cette liste est non exhaustive et dépendra de la dynamique possible entre les concertations.

Cette nouvelle dynamique va dans les 2 sens car elle permet à notre fédération de rassembler les opérateurs et d'être ainsi plus proche du terrain. Elle peut donc faire le lien dans les 2 sens entre les besoins du terrain et les informations que l'ACC peut transmettre.

En 2025, l'ACC continuera de coordonner des rencontres entre les différentes coordinations régionales des CC.

2° Rencontre des nouvelles directions

Deux rencontres sont proposées chaque année aux directions nouvellement en fonction afin de les accompagner dans la prise en main de leurs nouvelles attributions. Cette rencontre permet de présenter l'équipe de l'ACC et son action, mais également de dépeindre l'action fédérative, la concertation sociale et d'échanger librement sur les défis d'une telle fonction, réduisant ainsi le sentiment d'isolement que peut susciter cette fonction.

3° Création d'un réseau de parrainage entre direction

Dans le cadre d'une nouvelle formation à destination des directions, l'ACC proposera la création d'un réseau d'entraide pour les directions afin de faciliter l'arrivée des nouveaux.elles, mais aussi de soutenir les personnes qui rencontreraient une difficulté ponctuelle.

❖ Informer et communiquer

Cette année, l'ACC continuera de remplir ces fonctions qui ont pour but de soutenir l'action des Centres culturels en outillant leurs acteurs mais aussi leurs différents interlocuteurs grâce à une information vérifiée et objectivée, des conseils adéquats et une communication de qualité.

L'ACC maintient un important service d'information et de conseil de qualité avec une équipe motivée en favorisant la proximité pour :





- Diffuser des informations sectorielles généralistes et les actus du secteur (appels à projets, agenda, formations, offres d'emploi, etc.) tous les mois via **l'Infolettre**.
- Communiquer les informations patronales et juridiques spécifiques au secteur via **l'EssenCCiel**, avec **notamment des actus qui mettent en évidence les**

échéances à respecter et un dossier complet traitant un sujet de fond.

- Transmettre des courriels sur les actualités juridiques et patronales, importantes, urgentes et/ou assorties d'un délai court **via l'E-clair avec un canevas spécifique pour les rendre facilement identifiable.**
- Alimenter [le site internet de l'ACC](#) avec une partie publique et une partie réservée aux membres.
- Accompagner les directions récemment engagées au sein d'un CC.

Pour mener ces missions de conseil et d'information, l'ACC réalise, notamment, un important travail de veille active sur les réformes législatives, sur l'actualité sectorielle et intersectorielle.

L'ACC va également poursuivre, voire renforcer le déploiement de ses outils de communication pour promouvoir le secteur, ses activités et lui donner toujours plus de visibilité.

Concrètement ?

- **Valorisation et visibilité pour les CC de la diversité de leurs actions** via des outils promotionnels ou via des médias nationaux :
 - ✦ Poursuite du **partenariat avec Le Soir** (campagne digitale et papier) en 2025 en ciblant des opérations clés et réinitier une collaboration renforcée avec la **RTBF** opération « J'peux pas, j'ai spectacle », la rencontre RTBF-Culture).
 - ✦ Poursuivre la **diffusion du mémorandum politique 2024.**
 - ✦ **Vidéo sur les externalités positives de la Culture**
 - * Au-delà du politique, l'ACC mène une campagne de promotion du secteur large pour rappeler le rôle essentiel des CC, l'importance d'une culture diversifiée pour une mise en œuvre optimale des droits culturels. Depuis l'installation du Gouvernement fédéral en juin 2024, la culture n'est plus uniquement mise de côté mais elle est aussi remise en question. Il était dès lors impératif de poursuivre la promotion des Centres culturels et de la Culture en règle générale. Une réflexion a été menée fin 2024 pour mettre en place un outil promotionnel qui rappelle l'importance de la Culture au cœur d'une société pour l'épanouissement de chacun.e.
 - * Inspirée d'une idée originale de David Castello-Lopes, l'ACC a travaillé depuis fin 2024 pour réaliser une vidéo d'animation sur les externalités positives de la Culture. Le principe étant d'expliquer, au travers de 3 concepts économiques clés, pourquoi il est essentiel de soutenir et d'investir dans la Culture : pour un avenir plus prospère et créatif qui bénéficie à tous et toutes !

- ♦ Conception et diffusion large d'une vidéo sur **les externalités positives de la culture** : initié fin 2024, ce projet fait suite à un contexte économique peu rassurant pour la culture. L'objectif est de montrer pourquoi **il est important de continuer à investir dans la culture** en exposant 3 concepts économiques :
 1. L'exception à l'utilité marginale décroissante que sont les biens culturels
 2. Les externalités positives de la culture
 3. L'effet multiplicateur de l'investissement culturel



L'ACC a dans ses missions la défense, la représentation mais aussi la promotion du secteur. Elle a en ce sens déjà réalisé des vidéos pour expliquer ce que sont les Centres culturels et les droits culturels. Cette vidéo constitue un outil de plus à disposition des Centres culturels et elle est également une base de communication auprès du nouveau gouvernement. Face au constat alarmant que la Culture est mise à mal dans une société en perte de repère et de cohésion, l'ACC a fait le choix de traiter de la Culture dans sa globalité (et non pas uniquement se centrer sur les Centres culturels). C'est en empruntant la voix d'Alex Vizorek (humoriste et chroniqueur ayant débuté dans les CC) que l'ACC rappelle combien il est essentiel de soutenir et d'investir dans la Culture : pour un avenir plus prospère et créatif qui bénéficie à tous et toutes !

Un plan de diffusion spécifique a été défini pour que cette vidéo soit diffusée auprès :

- ♦ Des CC afin qu'ils puissent s'approprier ce nouvel outil et le diffuser dans leur réseau.
- ♦ D'un large public (politique, partenaires sectoriel et intersectoriel, grand public), via le site internet et les réseaux sociaux de l'ACC ainsi qu'une publication dans le MAD (magazine culturel du Soir).
- ♦ De l'Administration.
- Adaptation des **outils de communication** et planification annuelle des activités, avec la réalisation en 2025 d'un webinaire pour informer les nouveaux mandataires des Centres culturels sur le fonctionnement des Centres culturels.
- **Renfort des contacts privilégiés avec des journalistes.**
- Actualisation du **kit de bienvenue** à destination des nouvelles directions en CC.
- Mise à jour du site internet de l'ACC pour faire suite à l'évaluation réalisée.
- Création de bases de données spécifiques.
- Présence de l'ACC sur les **réseaux sociaux** pour promouvoir notre action avec des publications en lien avec le secteur ou nos actualités.

❖ Offrir des services

Offrir des services est une fonction "historique" de l'action de l'ACC. **Conseiller, accompagner les acteurs de terrain font partie du travail quotidien et de nos services de base pour :**



- Répondre aux questions et besoins des CC dans le cadre de leur activité conformément à la législation en vigueur.
- Accompagner dans l'élaboration des statuts, des règlements de travail et des conventions et en assurer une relecture.
- Participer aux jurys de recrutement et diffuser les offres d'emploi du secteur.

Que ce soit par mail, téléphone ou via des conseils, l'ACC garanti toujours en 2025, un service sur mesures pour des matières juridiques, des conseils de gestion.

Nous veillons pour réaliser ces missions à une évolution adéquate de nos compétences afin de répondre à l'évolution constante des besoins du secteur et à la législation.

❖ Former et se former

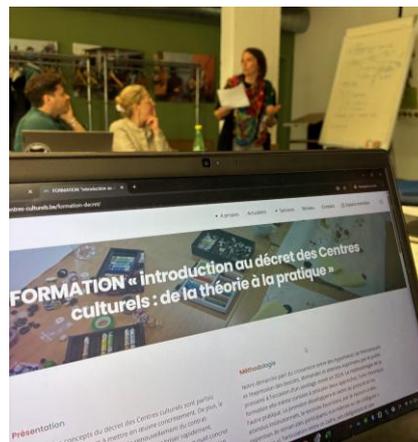
Nous veillons à privilégier des approches participatives, pour valoriser les contributions des différent.es acteur.ices du secteur en tant que porteur.euses de savoirs et encourager les échanges de savoirs entre les participant.es à nos initiatives de formation.

Formation « décret des Centres culturels : de la théorie à la pratique »

À la suite du constat d'un nombre important de nouvelles directions ces dernières années (44 depuis 2020) et à leur besoin d'accompagnement et de formation régulièrement relayé par le secteur, l'ACC propose dès le 1^{er} semestre 2025 une **formation à destination de ces nouvelles directions**, axée sur la compréhension du décret.

En effet, afin de garantir un accompagnement optimal des opérateurs dans la mise en œuvre du décret des Centres culturels et de son arrêté d'application, l'ACC fait évoluer son plan de formation. La fédération a recentré ses moyens pour mener une réflexion autour de nouveaux modules de formation sur le Décret. La priorité est de développer un plan d'accompagnement pour les nouvelles directions afin de permettre qu'elles s'approprient les mécanismes, le langage et les dispositifs existants.

Pour 2025, une à deux sessions de formations sont prévues, selon le programme suivant :



- Histoire, contexte, origine des Centres culturels en FWB et les concepts du décret (Oliver Van Hee).
- Les droits culturels en lien avec le décret et le travail sur le territoire (Jérôme Wyn).
- La boucle procédurale et sa mise en pratique au quotidien (Cécile Paul).
- La gouvernance, les instances et les relations avec les pouvoirs locaux (Tatiana Haerlingen et Jérôme Wyn).
- Dispositifs de reconnaissance et financements (Patricia Santoro).
- Création d'un réseau d'entraide

Nous poursuivons les collaborations antérieures avec nos partenaires privilégiés qui sont : les services de l'Administration, l'ASTRAC, AssProPro, Incidence, ...

Au niveau international



FULCRUM est un projet Erasmus+ de trois ans, destiné aux travailleur.se.s des Centres culturels. L'ACC est partenaire de ce projet aux côtés de nos collègues flamands CULT ! mais aussi des réseaux de Centres culturels estoniens, lettons, autrichiens, allemands et italiens.

Ce projet a permis de proposer aux Centres culturels intéressés de suivre des formations sur les thématiques liées à la mobilisation du public et à la transition écologique. En 2025, l'ACC assurera le suivi de ce projet et participera à la réflexion pour diffuser le résultat des travaux qui y seront menés ainsi que sur la mise en place d'une conférence en 2026.

L'ACC pour être toujours à la pointe de l'actualité se forme également, notamment, via un master proposé par l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Grenoble. La formation « Direction de projets culturels » suivie par la directrice entame sa 2^{ème} année en 2025. Ce cursus permettra d'apporter une expertise sur les politiques culturelles.

❖ Mobiliser

La fonction de mobilisation porte sur l'information et la sensibilisation des acteurs des Centres culturels sur des questions culturelles et sociétales et sur l'accompagnement de dynamiques pour agir de manière collective sur ces questions.

❖ Recherche et Développement

Nous développerons des outils de monitoring pour le secteur tels que des sondages pour pouvoir répondre à des besoins ou demandes ponctuelles.

Actuellement, l'ACC développe principalement des outils de gestion administrative et financière pour les Centres culturels ainsi que des modèles de documents juridiques.

Une recherche sur la fonction des directions des CC



En 2025, l'ACC souhaite mettre sur pied une recherche centrée sur le statut des directions des Centres culturels. Face aux constats du turn-over grandissant, de difficultés de recrutement et de départs anticipés, l'objectif sera d'une part de faire une évaluation de la situation actuelle via une enquête (questionnaire général et entretiens personnalisés) menée auprès d'un panel représentatif du secteur.

Et d'autre part, d'en tirer des conclusions pertinentes pour construire des hypothèses et des perspectives concrètes et structurelles de transformation de ce statut, passant entre autres, par l'amélioration des conditions de travail.

En 2025, nous continuerons de mener des réflexions sur toute recherche pertinente susceptible de rencontrer les enjeux de notre plan d'action et/ou de défendre et promouvoir les Centres culturels et leurs acteur.ices.

❖ Action fédérative

Pour accomplir ces 7 fonctions, l'ACC réaffirme son identité et sa spécificité.

L'ACC et l'ASTRAC vont redéfinir la forme de leurs collaborations pour les années à venir, tout en respectant les Contrats-Programme en cours. En effet, l'intérêt principal est avant tout d'offrir au secteur une action fédérative pertinente et qualitative.

Redéfinition des collaborations entre les fédérations

Aux termes de différents accompagnements, rencontres et discussions, le rapprochement structurel entre les 2 fédérations s'est heurtée à des freins et des incompatibilités. Les questions du sens et de la plus-value ont été à nouveau soulevées pour, avant tout, ne pas desservir le secteur. Outre des difficultés statutaires et organisationnelles pour retranscrire les spécificités de chaque asbl dans la fusion, des craintes ont été exprimées par le secteur sur les conditions de sa représentativité dans les différents espaces de concertation.

Néanmoins, l'ACC et l'ASTRAC continuent de poursuivre l'exécution d'un contrat-programme ambitieux au service des CC selon les termes d'une convention qui sera développée en 2025.

❖ Pérennisation de nos instances et de nos réseaux

Aux côtés de ses administrateur.trices et de ses partenaires, l'ACC est en action et exerce 24 mandats de représentation :

- **Avec nos instances** : le Conseil de l'Action culturelle offre un espace de consultation efficace et pertinent du secteur. L'ACC lancera un appel à candidatures pour relancer le CAC.
- Dans les **chambres d'avis de la FWB** : l'ACC siège dans la Chambre de Concertation de l'Action culturelle et territoriale (CCAT) à titre principal, et dans la Chambre de Concertation des Musiques à titre subsidiaire. Le siège de présidence occupé au sein de la CCAT nous donne également un mandat au sein du Conseil Supérieur de la Culture.
- Avec l'**Administration** : durant les échanges formels (groupes de travail, rencontres, réunions) et informels. L'ACC est un interlocuteur privilégié de l'Administration sur les questions liées au secteur et s'efforce d'être un relai concernant les informations relatives au secteur.
- Avec **Asspropro** : collaboration et concertation sur des champs d'action communs.



- Avec **Incidence** : relai des besoins et propositions en formation, collaboration et concertation sur des champs d'action communs.
- Renforcer le dialogue transversal avec les organisations représentatives des autres secteurs (notamment avec le secteur des bibliothèques et CEC) en vue de la défense et de la visibilité des enjeux communs des politiques socioculturelles, via la CESSoc et la CCAT.
- Avec les **coopérations régionales** : mise en place d'une collaboration entre les réseaux régionaux.
- Avec la **Plateforme francophone du volontariat (PFV)** : poursuite du mandat au sein de l'AG.
- Avec le **Réseau Wallon PAC** (ancien réseau de Développement rural) : participation aux commissions permanentes.
- Avec **Culture et Démocratie** : l'ACC est membre de l'AG et est attentive à la Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment sur la question de la formation.
- Avec le **réseau européen des Centres culturels (ENCC)** : participation active au projet de formation ERASMUS+ et relai des informations utiles au secteur, ainsi que ses événements.
- L'ACC reste attentive et ouverte à toutes propositions de partenariats ou d'appels à projet qui répondraient à un besoin identifié dans le secteur.

❖ Veiller au bien-être des membres de l'équipe

Pour assurer le développement de ses actions, l'ACC poursuit sa gestion RH en veillant toujours au bien-être de l'équipe :

- Mise en place d'un accompagnement pour l'élaboration du **plan quinquennal** de prévention des risques.
- La mise en œuvre du **plan concerté de formation** avec l'équipe qui permet d'identifier les objectifs ainsi que les besoins en formation en interne. Une réflexion est menée pour identifier une formation pertinente pour l'ensemble de l'équipe.
- Une **réflexion continue** sur la répartition des mandats.
- **L'aménagement des locaux** pour un confort maximal de toutes et tous.

